

N° 12 Alimentation

en eau potable

Dir. Dép. Agriculture

Vu et approuvé
par M. le Préfet

Monsieur, le 23-10-66

Le Préfet

Pour le Préfet.

Le Sec. Général L. M.

A. Baudouin

Le Conseil

- vu l'inscription au programme départemental 1966 d'alimentation en eau potable subventionnée en annuités d'une tranche de 250 000 F.

- vu l'accord de la Caisse de Crédit Agricole pour la réalisation d'un emprunt à long terme de 250 000 F remboursable en 15 ans au taux d'intérêt de 5%.

- vu le projet d'alimentation en eau potable établi par le service du Service Rural et des Forêts.

1^o - Accepte le projet technique présenté par le service du Service Rural, des Forêts et des Forêts visant la construction d'un réservoir semi-enterré de 500 m³ et de ceu-
lisations de renforcement de 200 m/m de diamètre d'un montant global de
250 000 F.

2^o - Décide la mise en adjudication des travaux correspondants.

3^o - Autorise M. le Maire à signer les marchés à passer après l'adjudication.

4^o - Désigne MM. GODEFROY et LACHAISE pour assister le Maire aux formalités d'adjudication.

5^o - Décide d'assurer le financement des travaux correspondants sur les fonds provenant du prêt de la Caisse de Crédit Agricole.